



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 23 MARS 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS MARS A 20H30

Délibération 2303202210

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard COLSON	
David BOUSSEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renaud DETOEUF	
Nicole RAIBAUT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine CHAVONET	
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel CHAMPOUSSIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas REY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lucas CHAREF	
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christian DUBOST	
Florence ARNOLD RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christian DUBOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**

En vertu de l'article 11 de la loi du 06 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'adjoint délégué aux finances introduit le débat conformément au document (ROB) remis à chaque membre du conseil.

Ce DOB permet au conseil municipal de débattre des projets qui seront inscrits dans le budget primitif 2022.

Il s'agit d'une étape essentielle dans la procédure budgétaire pour une collectivité locale qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ce débat permet :

- De discuter des orientations qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- D'offrir la possibilité aux conseillers municipaux de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité
- D'être informé sur la situation financière de la commune.

Dans le cadre du DOB 2022, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération propose de tenir compte :

- Des éléments externes
- De la situation financière de la commune
- Des perspectives pour l'année 2022 s'agissant du budget principal de la commune.

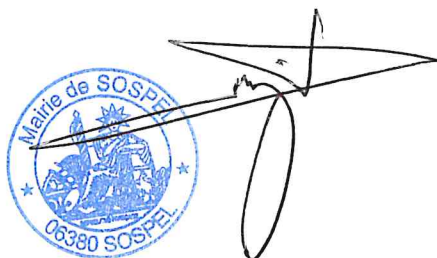
Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 pour le budget principal de la commune conformément au ROB annexé à la présente.

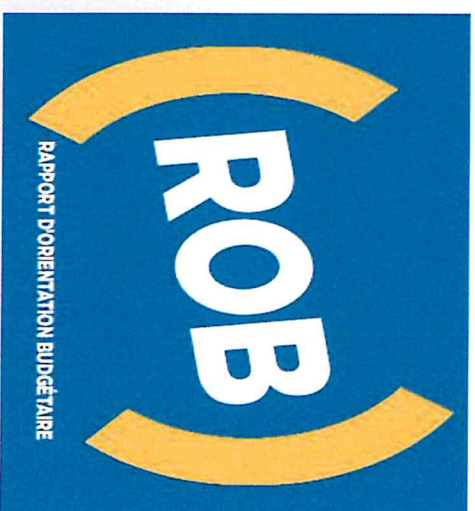
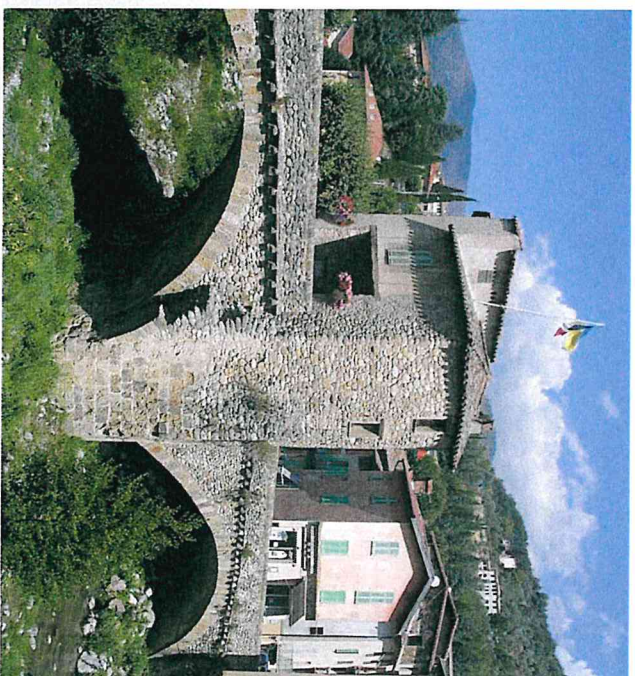
Le conseil municipal, après débat :

- Prend acte.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,

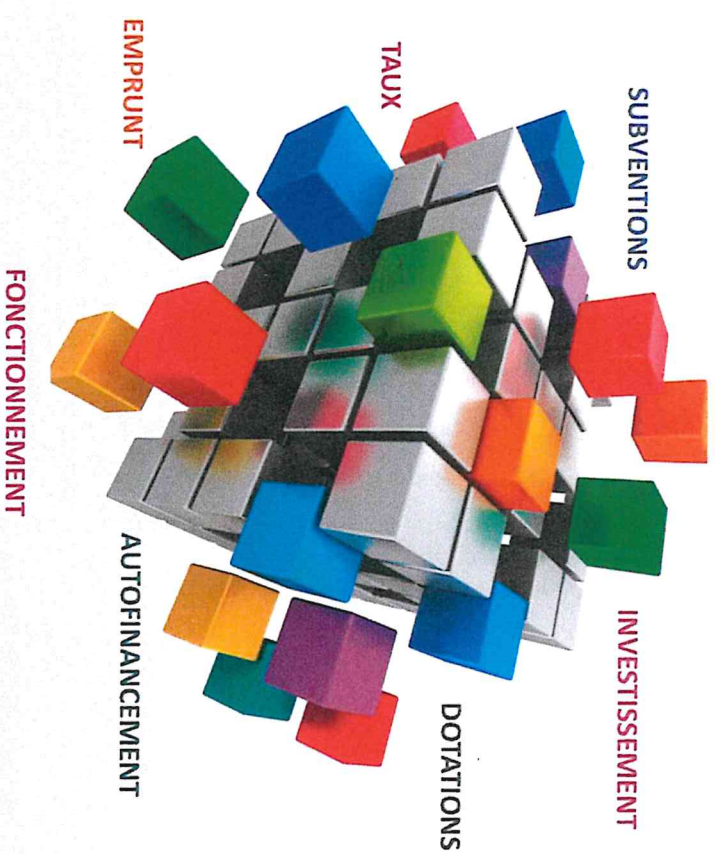
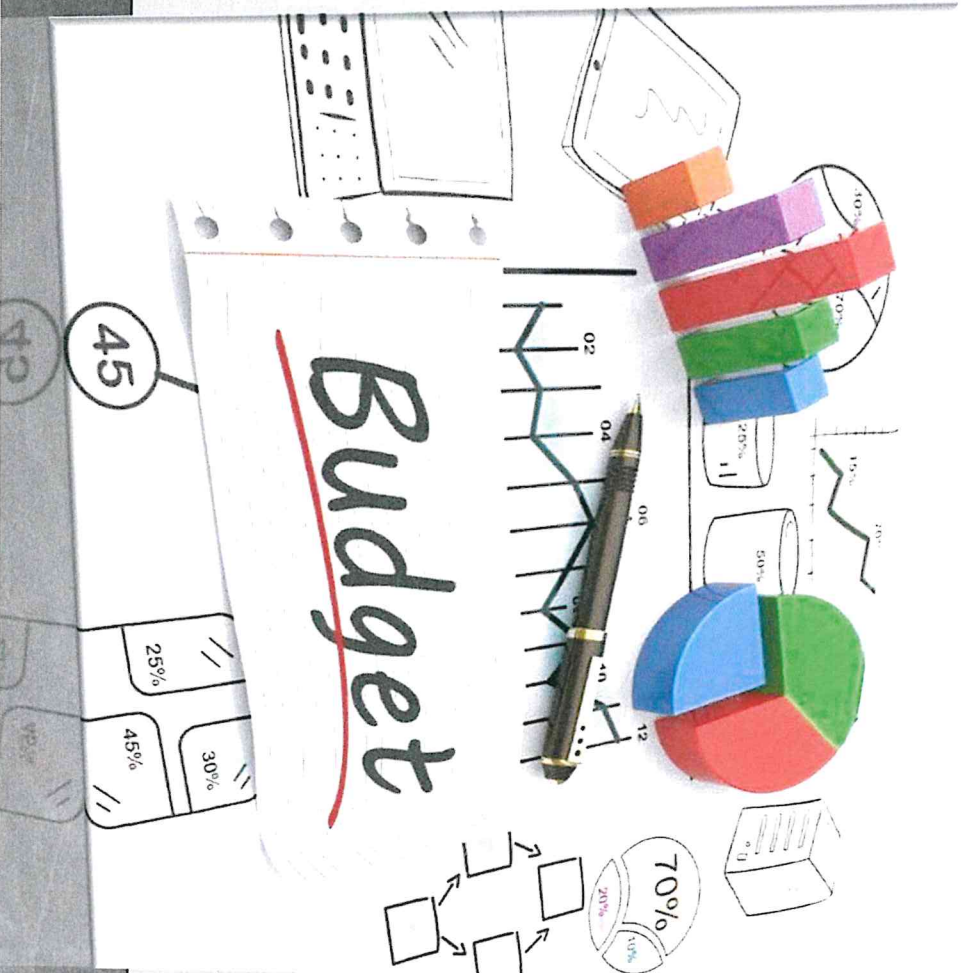
The image shows a blue circular official seal of the Municipality of SOSPEL. The seal contains the text "Mairie de SOSPEL" at the top and "06380 SOSPEL" at the bottom, with a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "M. [unreadable]".



# Débat d'orientation budgétaire 2022

Conseil municipal du 23  
Mars 2022









## ROB & DOB Cadre juridique

### Objectifs et dispositions légales

- Le rapport et le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au **vote du budget primitif**.
- **Objectifs du DOB**
  - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
  - Informer sur la situation financière
- **Dispositions légales : contexte juridique**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants . (Art. L.2312-1 du CGCT)

En cas d'absence de ROB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

## ROB & DOB Cadre juridique

# Rapport d'Orientation Budgétaire

- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante un rapport sur :
  - les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
  - les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
  - la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- **Pour les communes de plus de 10 000 habitants** le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.
- **Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022** : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).



## **ROB & DOB Cadre juridique**

### **Délibération**

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

### **Compte-rendu de séance et publicité**

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication,

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.





## Environnement Macro-économique

### MONDE et ZONE Euro

- Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.
- Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.
- L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à répartir
- Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau prépandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

## Environnement Macro-economique

- Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale
- D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.



## Environnement Macro-économique

### ZONE Euro

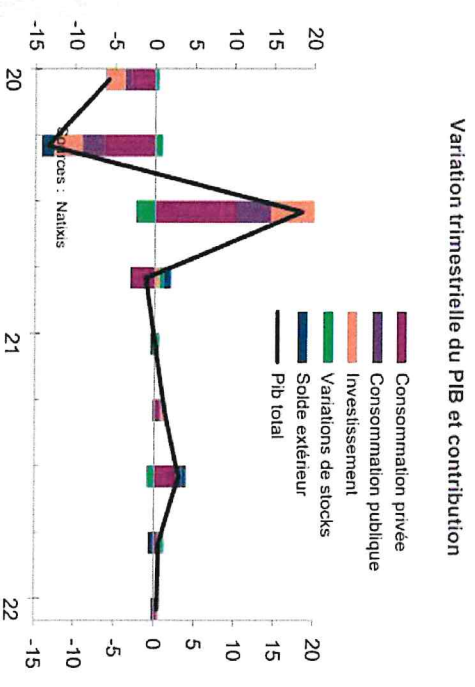
- Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2
- Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).
- Mais après la Pandémie, une nouvelle situation de crise, risque de nouveau de perturber la reprise....



## Environnement Macro-economique

### France

- L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du second trimestre 2021 et la progression de la **campagne vaccinale** ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019).
- Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3<sup>ème</sup> trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 % au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).
- Néanmoins, face à la menace de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % **avant de repartir au T2 2022..**

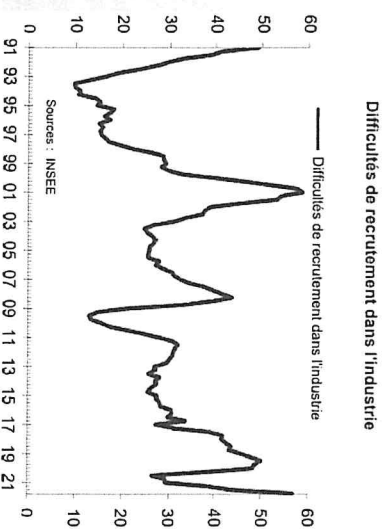
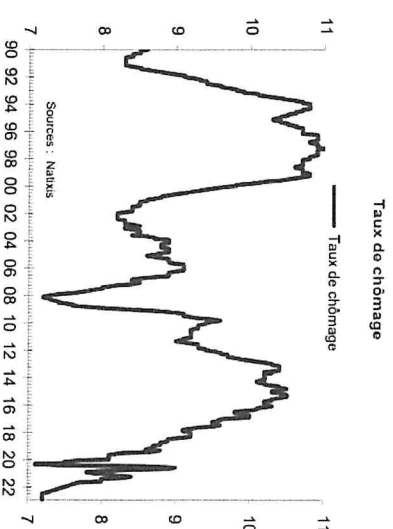


# Environnement Macro-economique

10

## France

- Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (après +158K au 1<sup>er</sup> trimestre et +210K au second), dépassant ainsi de **1 %** son niveau avant la pandémie. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.
- Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 7,6 % au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.
- Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française éprouvent des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné : • une interruption soudaine des activités économiques • une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre



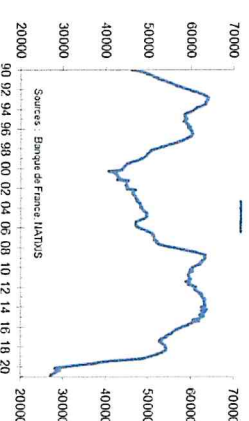


# Environnement Macro-economique

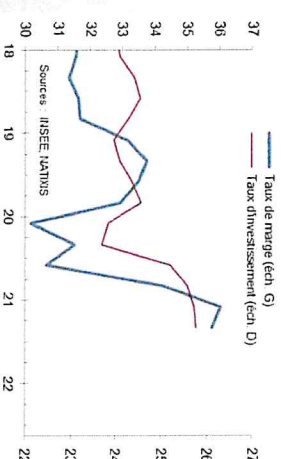
## France

- Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (**taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020**). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment
- D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T1 au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.
- En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Détailances d'entreprises (Unités légales, nombre cumulé sur 12 mois)



Taux de marge et d'investissement des entreprises françaises (en %)





## Environnement PLF 2022

### France

- Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022
- Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.
- De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, ce document décrypte pour vous les 29 mesures de la LFI 2022 (sur 213 articles) qui ont un impact sur les finances locales.
- On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens depuis 2020), cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.



## Environnement PLF 2022

9 des 48 articles du PLF 2022 auront un impact direct sur les finances locales. Voici les principales mesures à retenir :

### Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

stable au global mais augmentation au profit des collectivités bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) dont Sospel est bénéficiaire en 2021

### Réforme du calcul des indicateurs financiers (dotations et péréquation)

\* Objectif : mieux coller à la réalité de la potentielle richesse des territoires  
\* Intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal (DMTO, TIPE...)  
\* Simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités

### Soutien à l'investissement

- 500 M€ de dotations de soutien prévues au Plan de Relance, dont la DSIL
- un abondement exceptionnel de 350 M€ de la DSIL est prévu afin de financer les CRTE
- L'enveloppe réservée à la protection de la biodiversité est doublée à 20 M

### Expérimentation de la recentralisation du RSA

\*15/01/2022 : date limite de candidature des départements  
\* Compensation pour l'Etat basée sur la moyenne annuelle des dépenses RSA 2018-2020



## Perspectives locales 2022 14

Les lignes directrices du budget 2022 s'articulent autour de 5 grandes orientations

*mais avec un avenir incertain entre la crise sanitaire, une guerre aux portes de l'Europe et ses conséquences plus ou moins long terme :*

1. En matière fiscale : Respect de nos engagements avec aucune augmentation des taux communaux. Mesure qui s'inscrit dans la volonté de soutenir le pouvoir d'achat des Sospellois.
2. Dépenses : poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour permettre à la commune d'avoir une capacité d'investissement pour des projets d'envergure structurante, maintien des concours financier et en nature au tissu associatif, entretien du patrimoine existant, maintien et développement des services publics (France Services)
3. Endettement: Poursuite de la baisse de l'endettement de la commune sans freiner l'investissement
4. Investissement: Sospel « **Petites ville de demain** »  
Une réflexion globale sur des projets structurants est en cours avec la rédaction d'un plan guide.  
Accélération dans la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité, développement d'infrastructures sportives et de bien-être, continuité des opérations courantes, réflexion globale sur la répartition des services publics, réaménagement de la Mairie principale, **création d'un bureau pour police municipale**.
5. Recettes : Il est essentiel d'optimiser les recettes et de rechercher l'équilibre de certains des services pour les faire perdurer



## Les orientations budgétaires 2022 par politique publique

### **Sport, culture, vie associative**

- Finaliser l'aménagement de l'espace sportif et ludique destiné à la pratique sportive et la détente des familles dans un cadre préservé et fonctionnel
- Maintenir le soutien aux associations, aussi bien financier que logistique (mise à disposition de locaux, de matériel,...).
- Démarrer la rénovation des salles de la Maisons des associations

### **Logement**

- Commencer la rénovation des logements communaux (notamment thermique) pour qu'ils répondent aux normes et offrent au minimum de confort
- Planifier et chiffrer la réhabilitation de biens dans le centre historique de la commune

### **Handicap**

- Reprendre la programmation « ADAP » avec une priorité sur la Mairie principale

### **Voies, espaces verts, patrimoine**

- Finaliser et poursuivre les programmations annuelle de voirie
- Poursuite de l'entretien des nombreux espaces verts
- Terminer le curage des vallons encombrés à la suite à la tempête Alex

### **Développement économique**

- Réflexion et mise en place d'une signalétique touristique et économique dans le village
- Travail en collaboration avec les professionnels du territoire et développement du Label

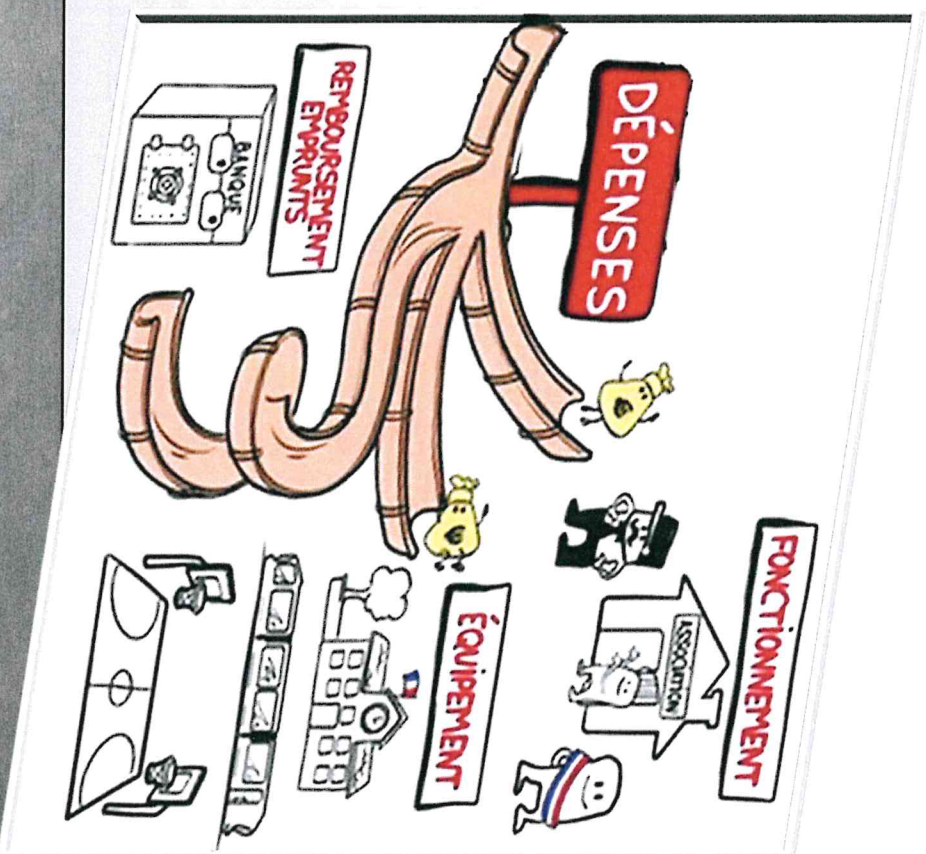
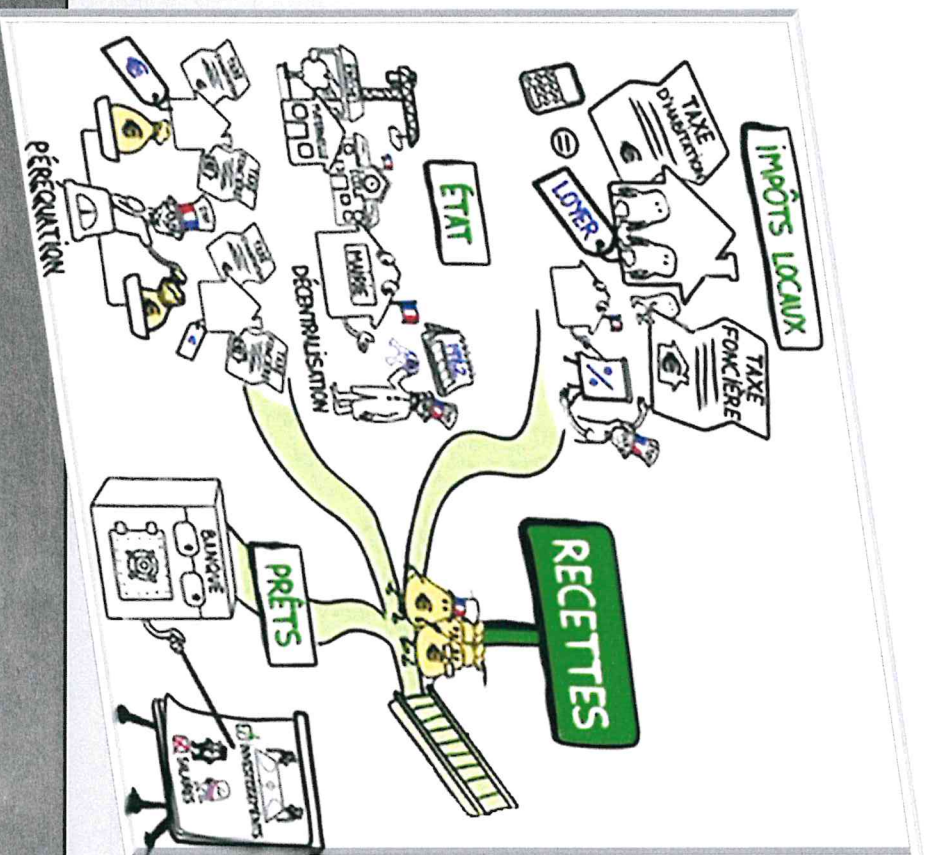
### **Développement durable**

- Optimisation énergétique des bâtiments publics avec le lancement de plusieurs programmes de rénovation (salles associations, logements)

### **Sécurité**

- Création/Rénovation du bureau de la Police municipale de proximité
- Renforcement de la vidéo protection

# LE FONCTIONNEMENT







## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Réel + Ordre

DEPENSES	RECETTES
2 918 695,61€	3 400 413,46€
481 717,75€	

A ce résultat de l'année se rajoute le report de l'année précédente soit : **+ 843 764,75**

Pour atteindre un résultat total en fonctionnement de : **+ 1 325 482,50 € - R002**

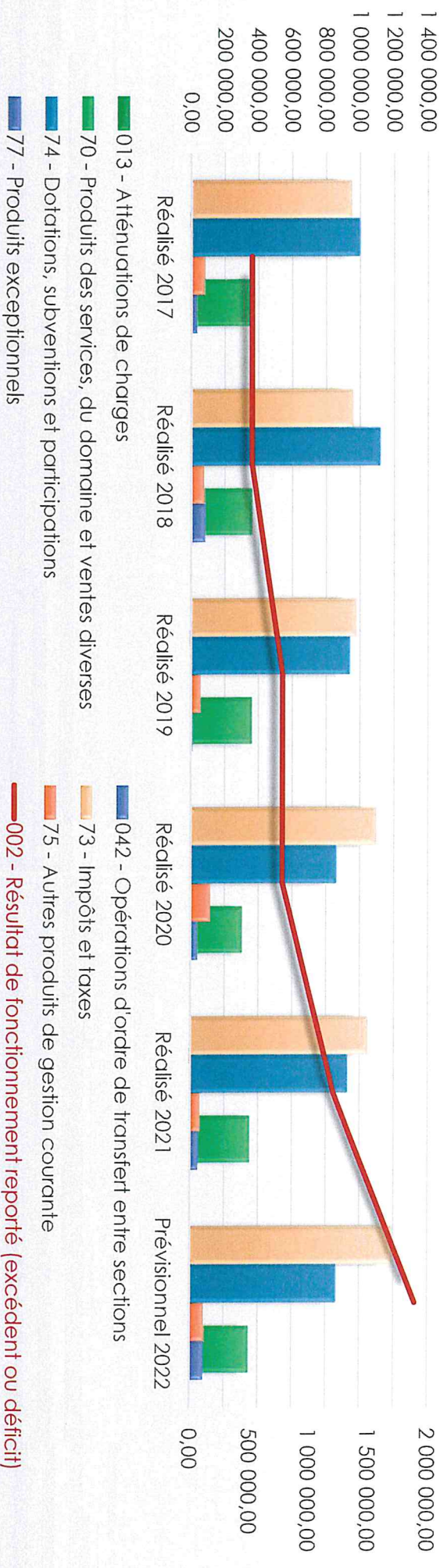
*Il est proposé de transférer au 1068 le montant du capital d'emprunt 2022 soit : 94 263 €*

## RECETTE DE FONCTIONNEMENT

### Orientations des recettes

- *Non évolution de la pression fiscale communale*
- *Maintien de l'équilibre pour les services*
- *Faire une veille sur les subventions et aides pouvant être obtenues*

### Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2017

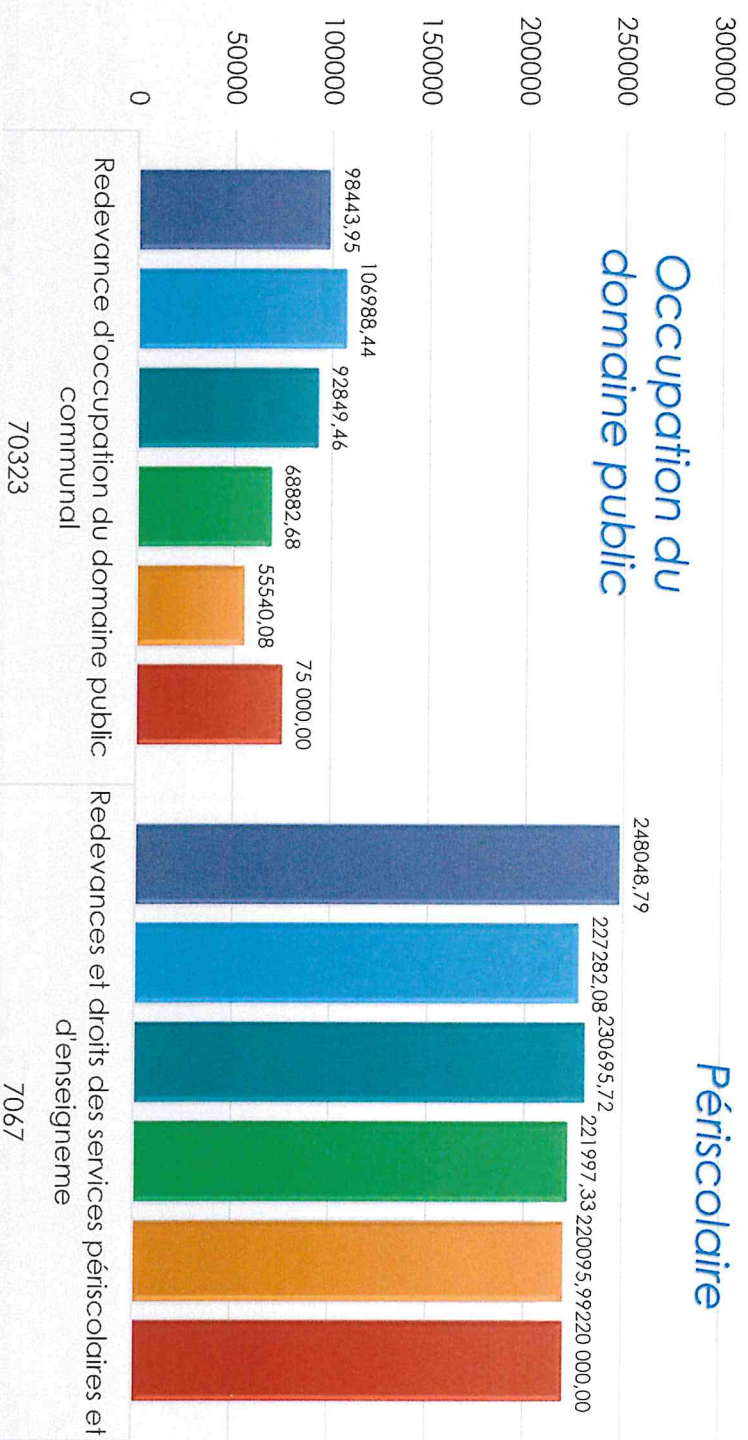




## CHAPITRE 70 – Produits des services Vision globale de son évolution



## CHAPITRE 70 – Evolution « Occupation du domaine public » et « Péricolaire »



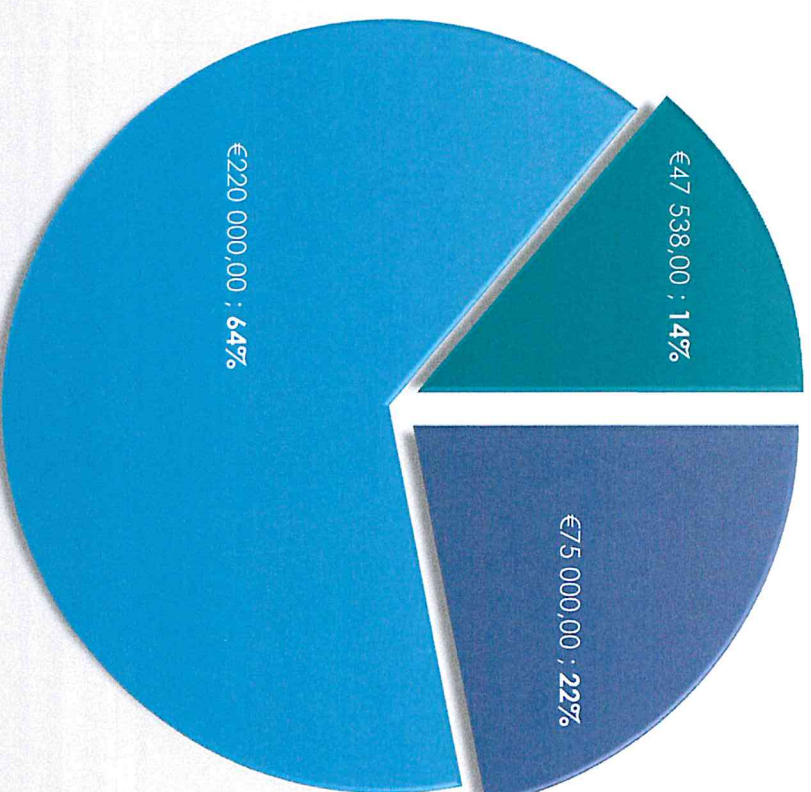
■ Réalisé 2017   ■ Réalisé 2018   ■ Réalisé 2019   ■ Réalisé 2020   ■ Réalisé 2021   ■ Prévisionnel 2022



## CHAPITRE 70

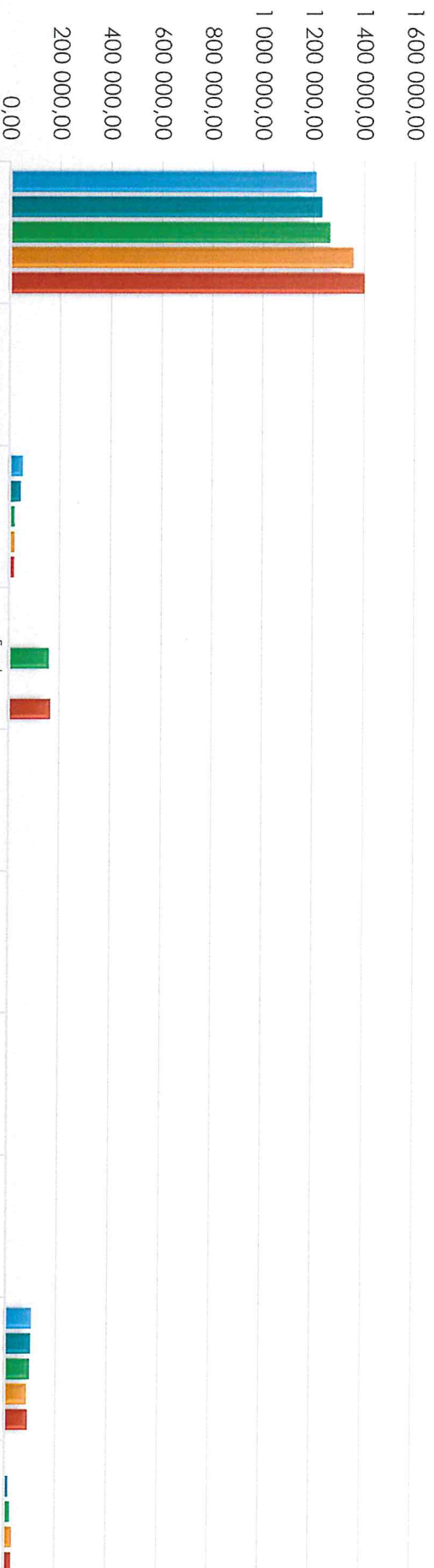
### Prévisionnel 2022

- 70323 Redevance d'occupation du domaine public communal
- 7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
- \*\*\* Autres recettes



## CHAPITRE 73 – Impôts et taxes Vision globale de son évolution

Fonctionnement - Recettes



■ Réalisé 2018   ■ Réalisé 2019   ■ Réalisé 2020   ■ Réalisé 2021   ■ Prévisionnel 2022



## CHAPITRE 73

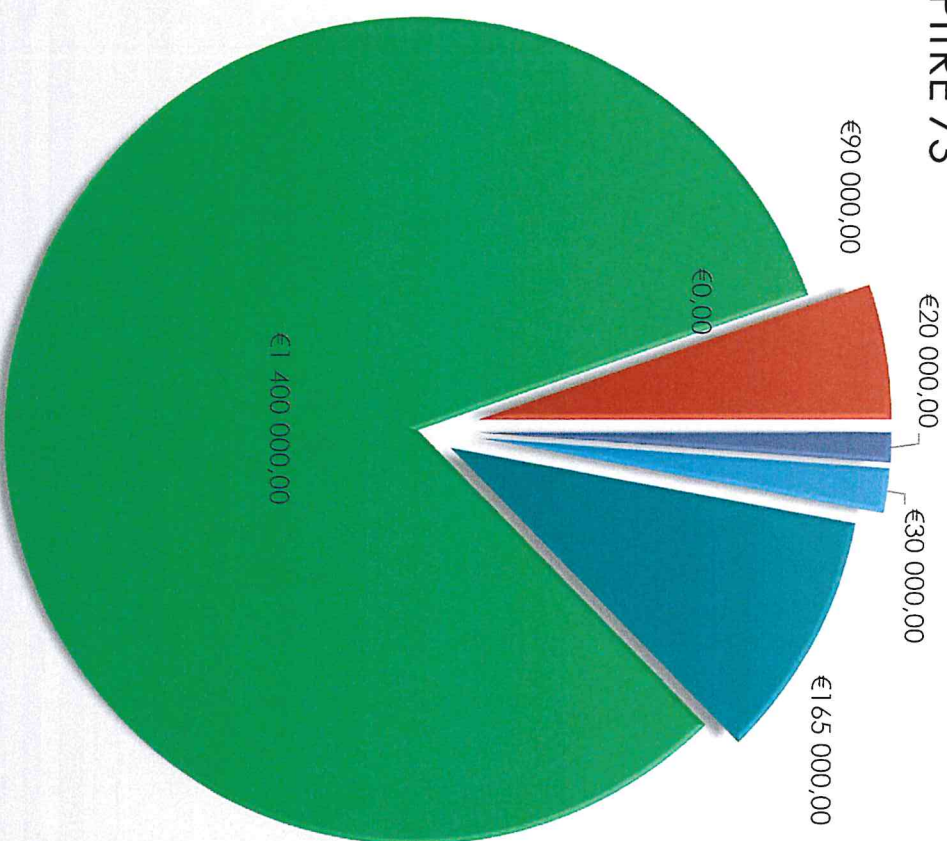
### Fonctionnement - Recettes

# Prévisionnel 2022

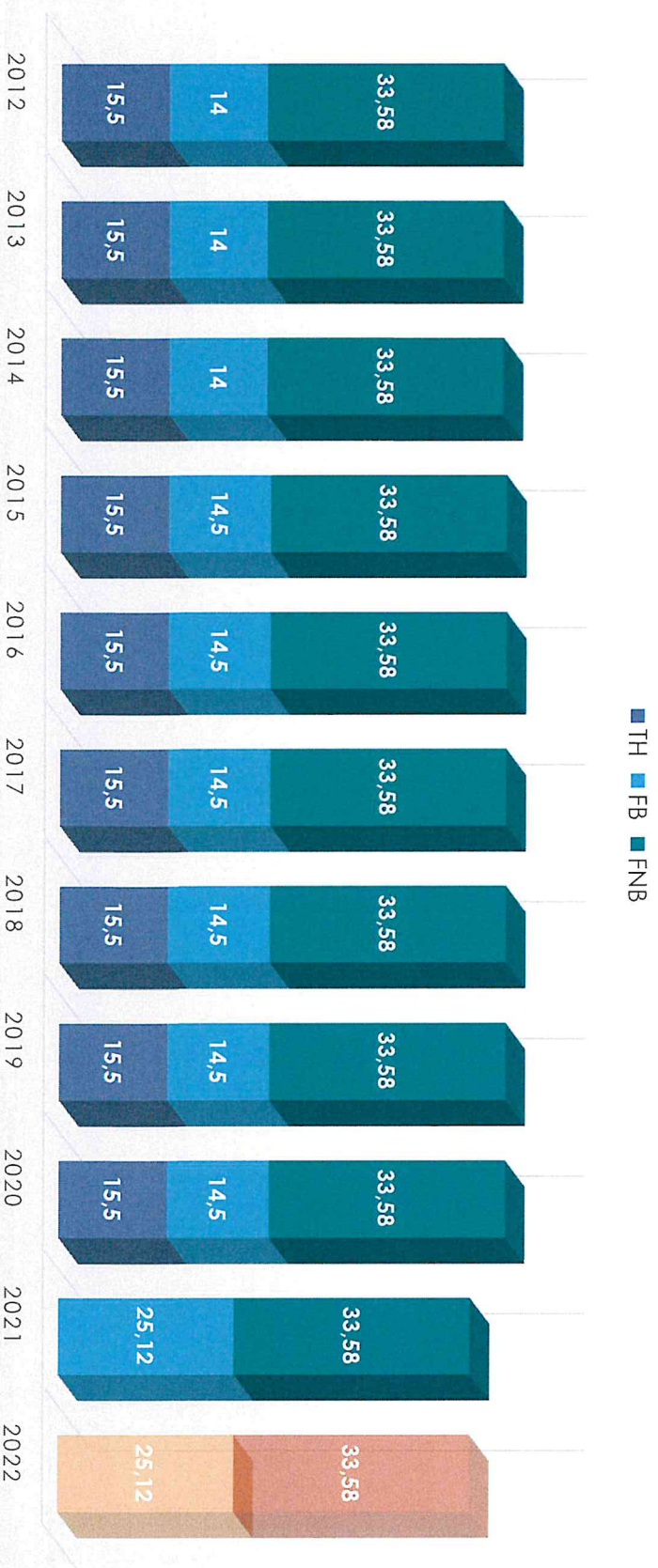
- Attribution de compensation
- Taxes de séjour
- Fonds départemental des DMTO
- Taxes foncières et d'habitation
- Taxe funéraire
- Taxe sur la consommation finale d'électricité

Taxe	Base 2021	Previsionnelle 2022	Augmentation	Recettes 2022
TF	3 483 422	3 606 000	+ 165 007 €	905 827 €
TFNB	43 593	44 900	+ 873 €	15 077 €
TH compensé	3 148 044 Base 2017			487 947 €

Taxe	Tx Sospel	Tx moyen		
TH	15,50%	14,27%	742 k€	
TF	14,50%	18,97%	501 k€	
TFNB	33,58%	48,55%	15 k€	



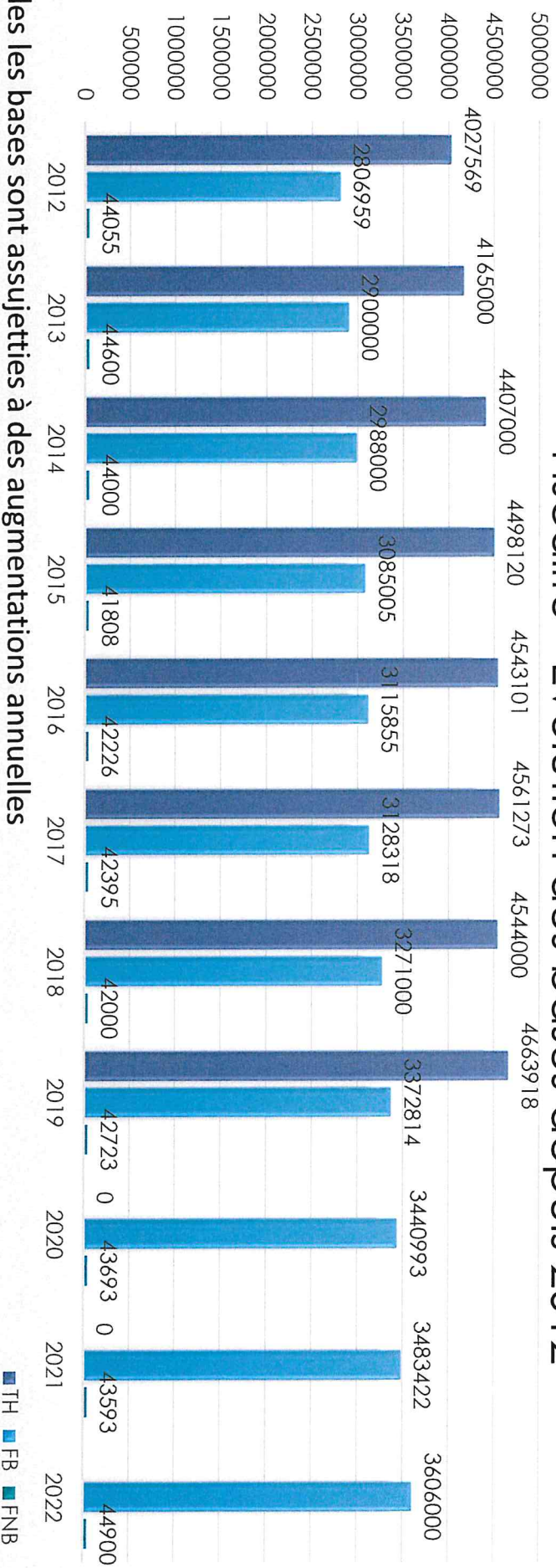
## Fiscalité Evolution des taux depuis 2012



La dernière augmentation des Taux d'imposition sur la Taxe foncière remonte à 2015 +0,5%



## Fiscalité - Evolution des bases depuis 2012



■ TH ■ FB ■ FNB

Seules les bases sont assujetties à des augmentations annuelles

- TH de +15% depuis 2012
- TF de + 22% depuis 2012
  - pour la Taxe Foncière +3,5 % pour 2022

Il ne faut pas oublier la disparition programmée de taxe d'habitation, la commune touche de l'Etat une compensation indexée sur **2017**.

## Fiscalité - Evolution des bases

Département : 06 ALPES-MARTIMES

Commune : 136 SOSPEL

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	14,50 %	0,149 %	%	12,42 %	0,201 %	13,00 %	%	
Taux 2018	14,50 %	0,148 %	%	12,42 %	0,201 %	13,00 %	0,422 %	

Commune : SOSPEL (136), ALPES-MARTIMES (06)

### DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	25,12 %	0,113 %	%	0,205 %	13,00 %	0,403 %	
Taux 2021	25,12 %	0,194 %	%	0,189 %	13,00 %	1,04 %	

Mais au delà des bases qui augmentent, les taxes payées à la collectivité servent pour d'autres organes délibérants qui peuvent aussi voter des augmentations,

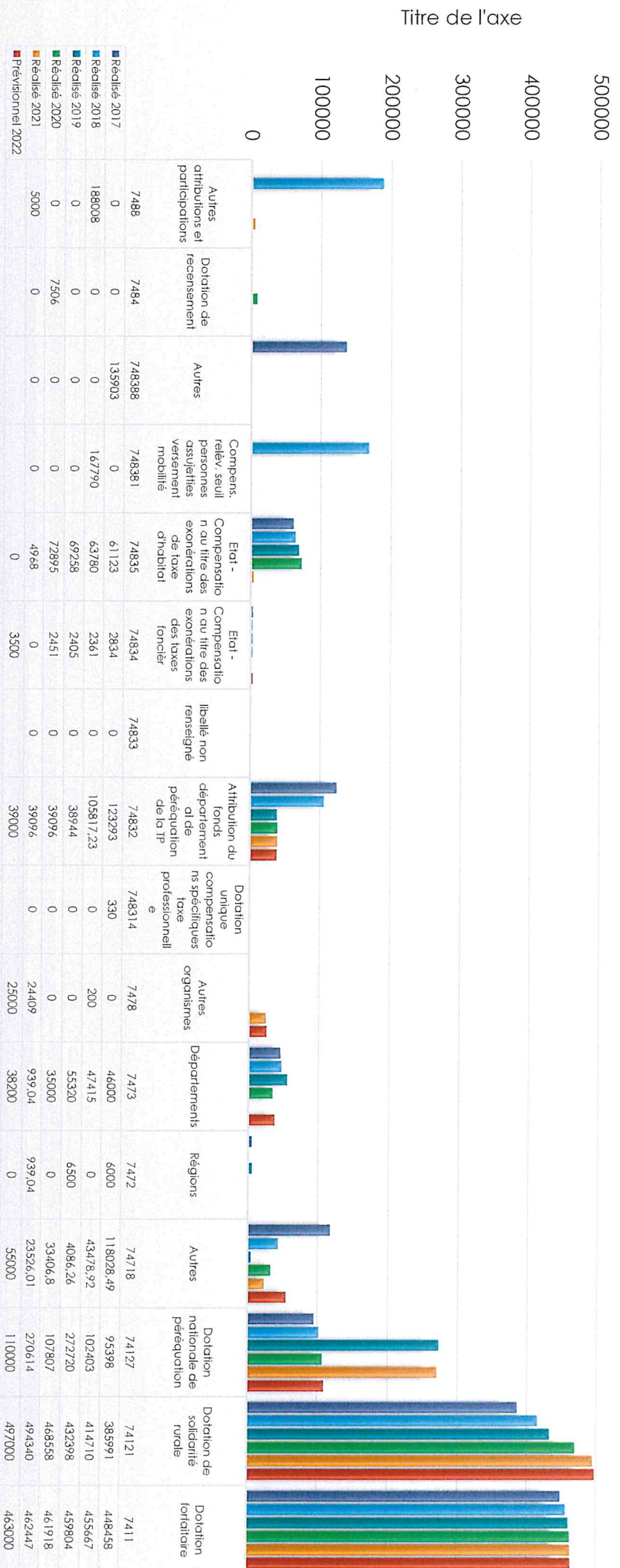
Le transfert de compétences à la CARF :

Les ordures ménagères dont le taux est de 13% en maintien pour 2021

La GEMAPI en augmentation en 2021 de 0,403% à 1,04%



## CHAPITRE 74 - Vision globale de son évolution



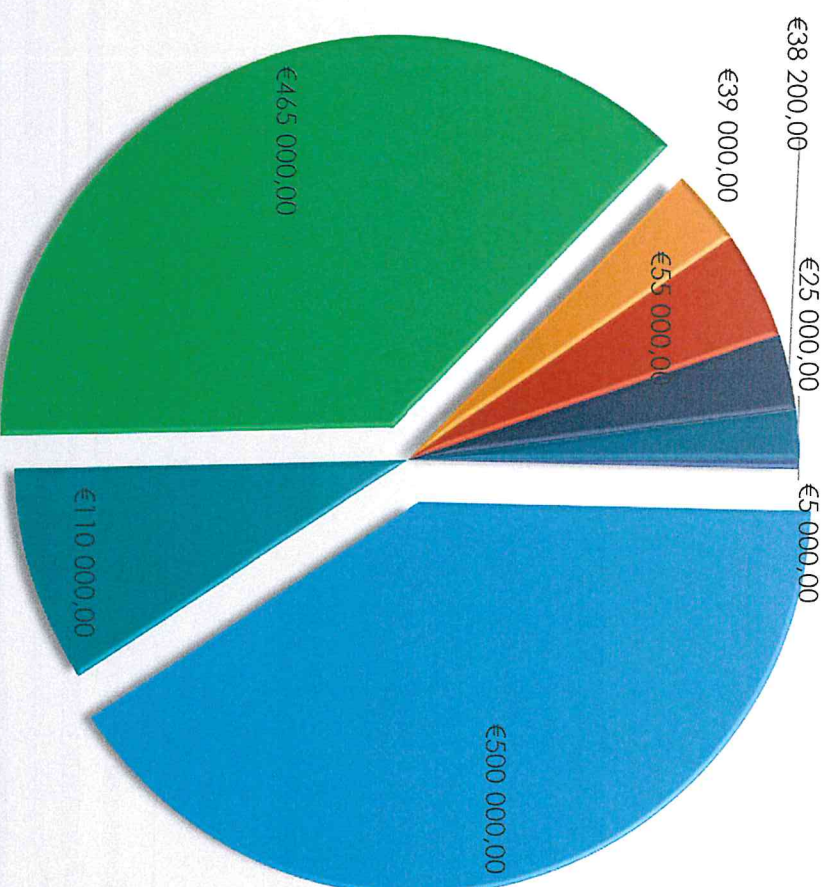
Titre de l'axe

## CHAPITRE 74 Dotations et participations

### Vision globale de son évolution

## Prévisionnel 2022

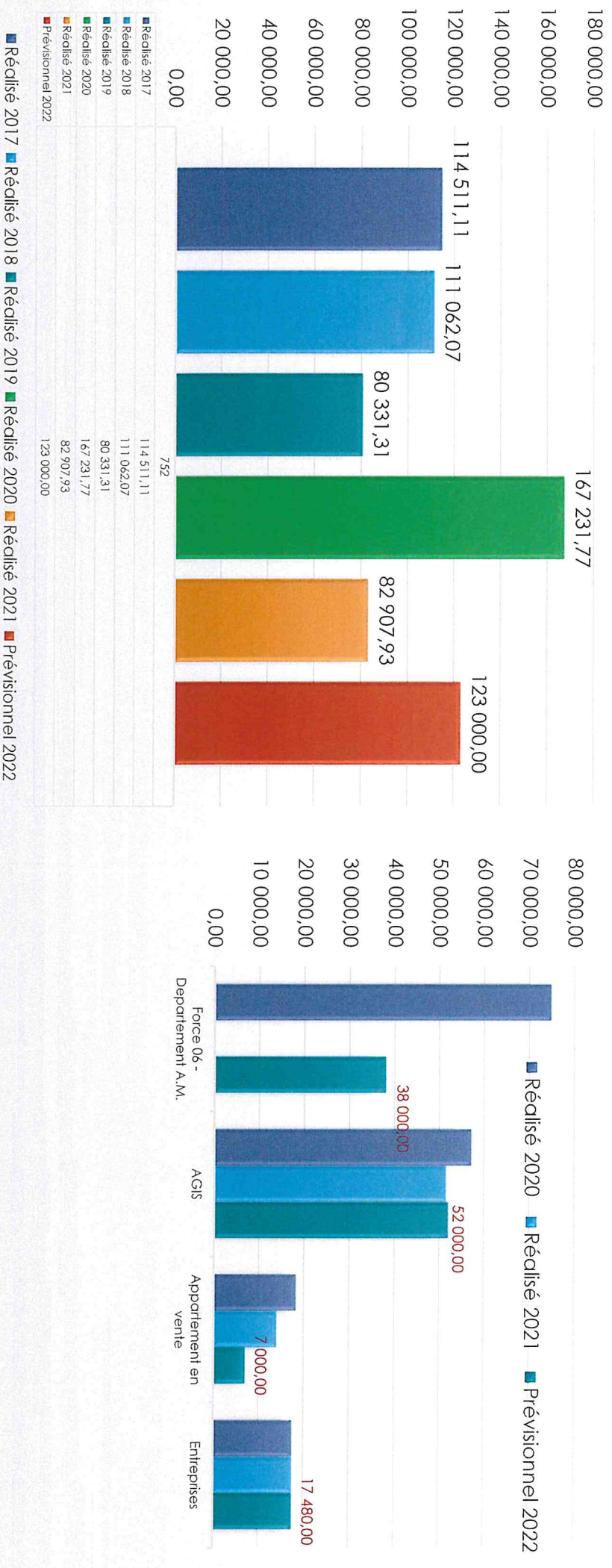
- Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
- Dotation de solidarité rurale
- Dotation nationale de péréquation
- Dotation forfaitaire
- Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle
- Autres
- Département
- Autres Organismes



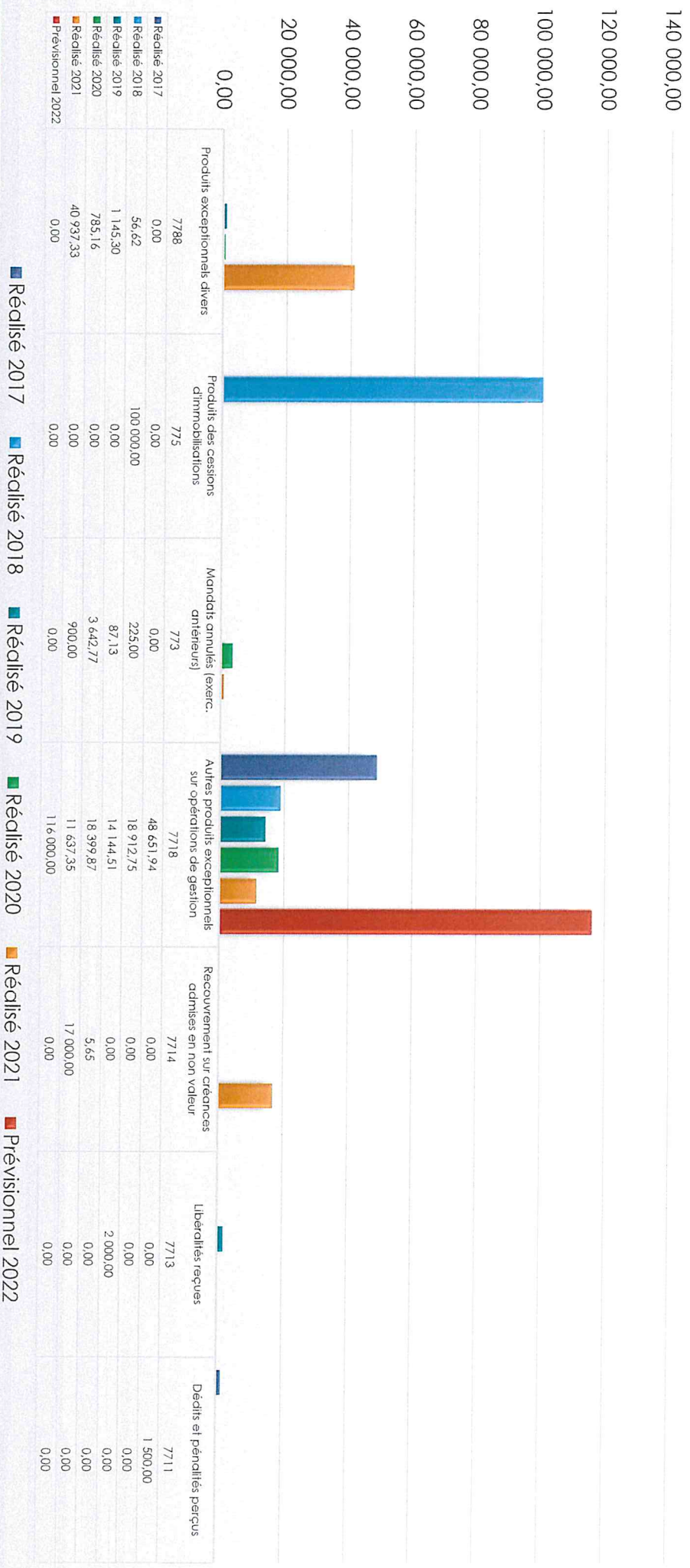


## CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante Vision globale de son évolution

### 752 revenus des immeubles



## CHAPITRE 77 - Vision globale de son évolution



■ Réalisé 2017 ■ Réalisé 2018 ■ Réalisé 2019 ■ Réalisé 2020 ■ Réalisé 2021 ■ Prévisionnel 2022



## CHAPITRE 013 Atténuation de charges Vision globale de son évolution

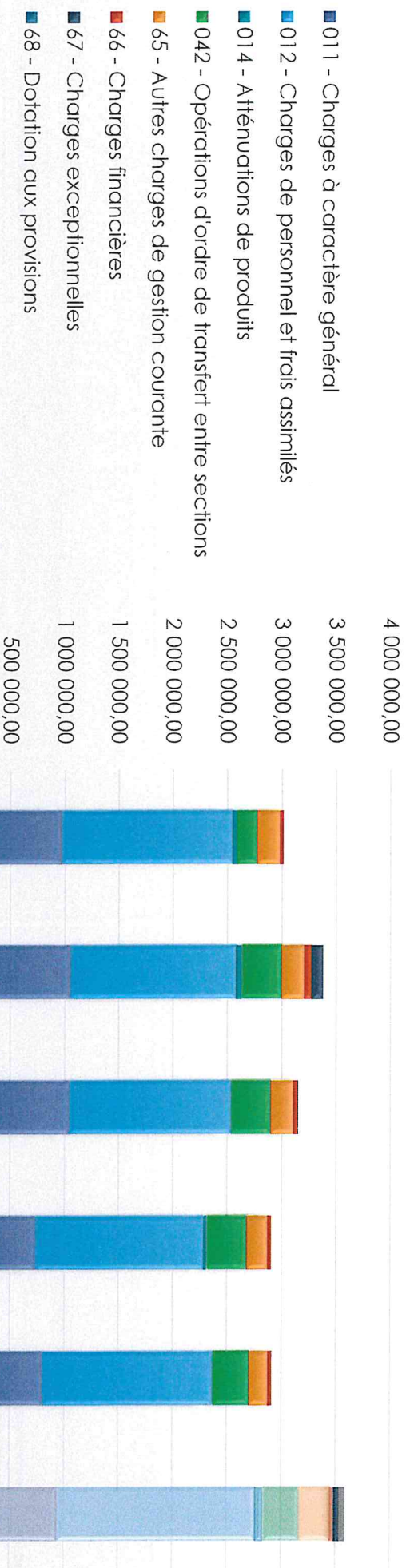


## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Orientation des dépenses

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Cadrage des charges à caractère général.
- Pas d'emprunt supplémentaire

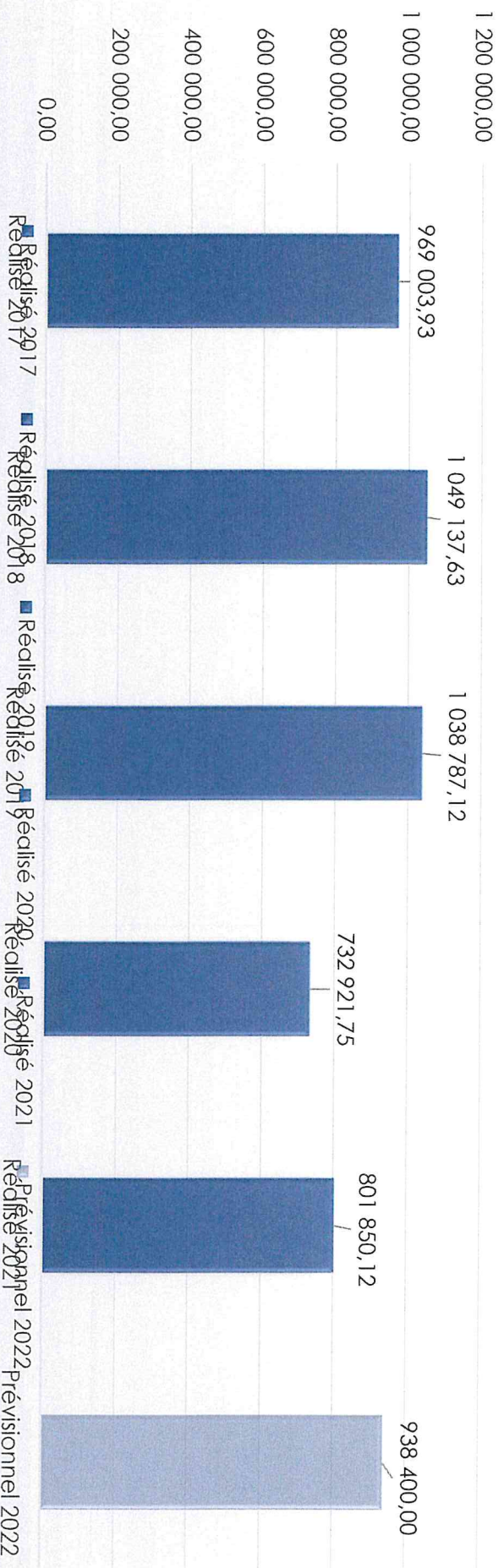
### Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2017



Réalisé 2017 Réalisé 2018 Réalisé 2019 Réalisé 2020 Réalisé 2021 Prévisionnel 2022



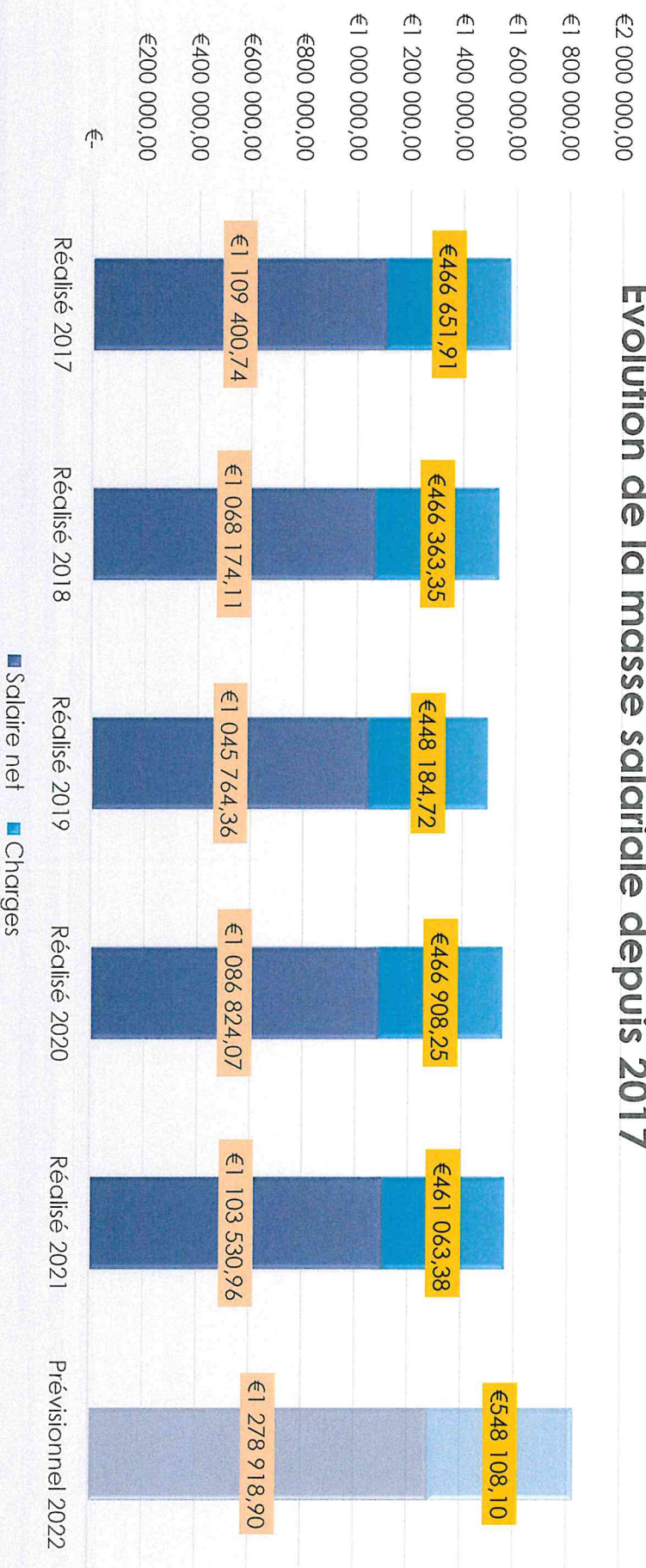
### Evolution des charges à caractère général depuis 2017



## CHAPITRE 012 – Vision globale de son évolution

34

### Evolution de la masse salariale depuis 2017

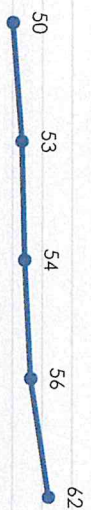




# Le personnel communal

Catégorie	Affectation	31/12/2018						31/12/2019						31/12/2020						31/12/2021						Prévision 2022					
		Nbr	Dont T	Dont NT	TC	Dont TNC		Nbr	Dont T	Dont NT	TC	Dont TNC		Nbr	Dont T	Dont NT	TC	Dont TNC		Nbr	Dont T	Dont NT	TC	Dont TNC		Nbr	Dont T	Dont NT	TC	Dont TNC	
A	Administrative	1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0	
A	Technique	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
B	Administratif	1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		2	2	0	2	0		2	2	0	2	0	
B	Technique	0	0	0	0	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0	
C	Administratif	9	8	1	8	1		10	8	2	9	1		10	9	1	9	1		7	6	1	7	0		9	6	3	9	0	
C	Technique	18	11	7	17	1		17	16	1	17	0		15	11	4	14	1		19	12	7	15	4		21	13	8	15	6	
C	Ecole / Ménage	20	13	7	13	7		21	13	8	13	8		25	18	7	11	14		24	17	7	10	14		25	17	8	10	15	
C	Police	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		1	1	0	1	0		1	1	0	1	0	
C	Médiathèque	1	1	0	1	0		2	1	1	1	1		2	1	1	1	1		2	2	0	1	1		2	1	1	1	1	
		<b>50</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>41</b>	<b>9</b>		<b>53</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	<b>11</b>		<b>54</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>17</b>		<b>56</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>37</b>	<b>19</b>		<b>62</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>22</b>	

Evolution de l'effectif total



Evolution de l'effectif en fonction du temps de travail



Evolution de l'effectif en fonction du statut



## Le personnel communal

Services	BP2022
Service Technique	634 100 €
Service Administratif	508 200 €
Service Ecole / Ménage	537 000 €
Autres (Police et Médiathèque)	145 700 €
	<b>1 826 000 €</b>



## CHAPITRE 14 – Atténuations de produits

- La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de plus de 3500 habitants de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux
  - 2091 communes de plus de 3500 habitants
  - 224 communes exemptées de l'application
  - 767 communes respectent le taux
  - 1100 commune ne respectent pas le taux

- **SOSPEL**
- Nombre de Logement Manquant **363**
- Montant 2021 **47 854,29 €**
- Nombre de logements locatifs sociaux **74**
- Taux **4,23 %**
- Nombre à atteindre **437**

Résidences	Maisons	Appartements	Pièces indépendantes
1749	753	994	2

## Fonctionnement - Dépenses

### CHAPITRE 65 – Vision globale de son évolution



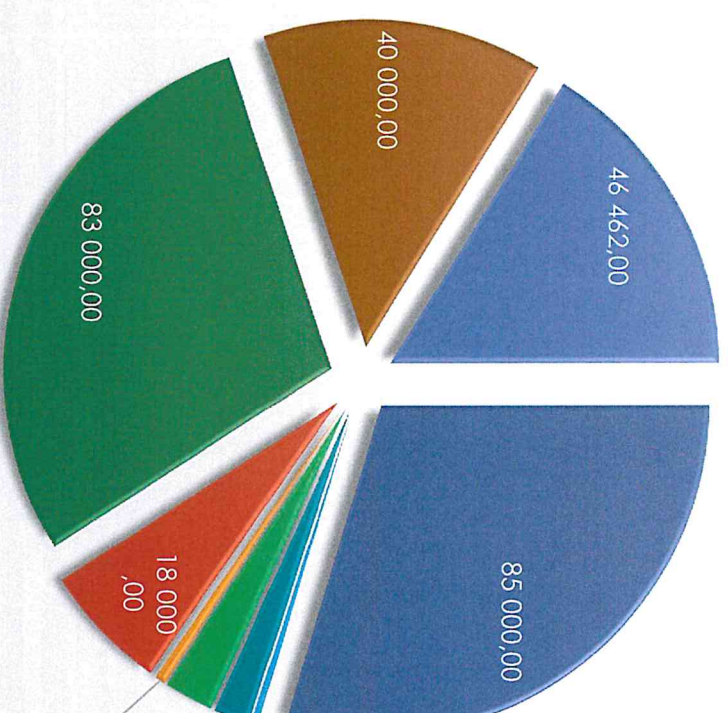
■ Réalisé 2017   ■ Réalisé 2018   ■ Réalisé 2019   ■ Réalisé 2020   ■ Réalisé 2021   ■ Prévisionnel 2022



## CHAPITRE 65 – Vision globale de son évolution

### Prévisionnel 2022

- 6531 Indemnités
- 6532 Frais de mission
- 6533 Cotisations de retraite
- 6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale
- 6535 Formation
- 6541 Créances admises en non-valeur
- 6553 Service d'incendie
- 6556 Indemnités de logement aux instituteurs
- 6558 Autres contributions obligatoires
- 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...
- 65548 Autres contributions
- 65888 Autres
- 657362 CCAS



# SUBVENTIONS

40

- *La commune de Sospel apporte une subvention dans le cadre d'un projet de rénovation de façade aux propriétaires bailleur et propriétaires occupant,*

Particuliers	Demandé	Proposé
OPAH (Façade)		20 000
Divers		20 000

- *La commune soutien la tissu associatifs par des subventions de fonctionnement, exceptionnelle ou d'investissement.*

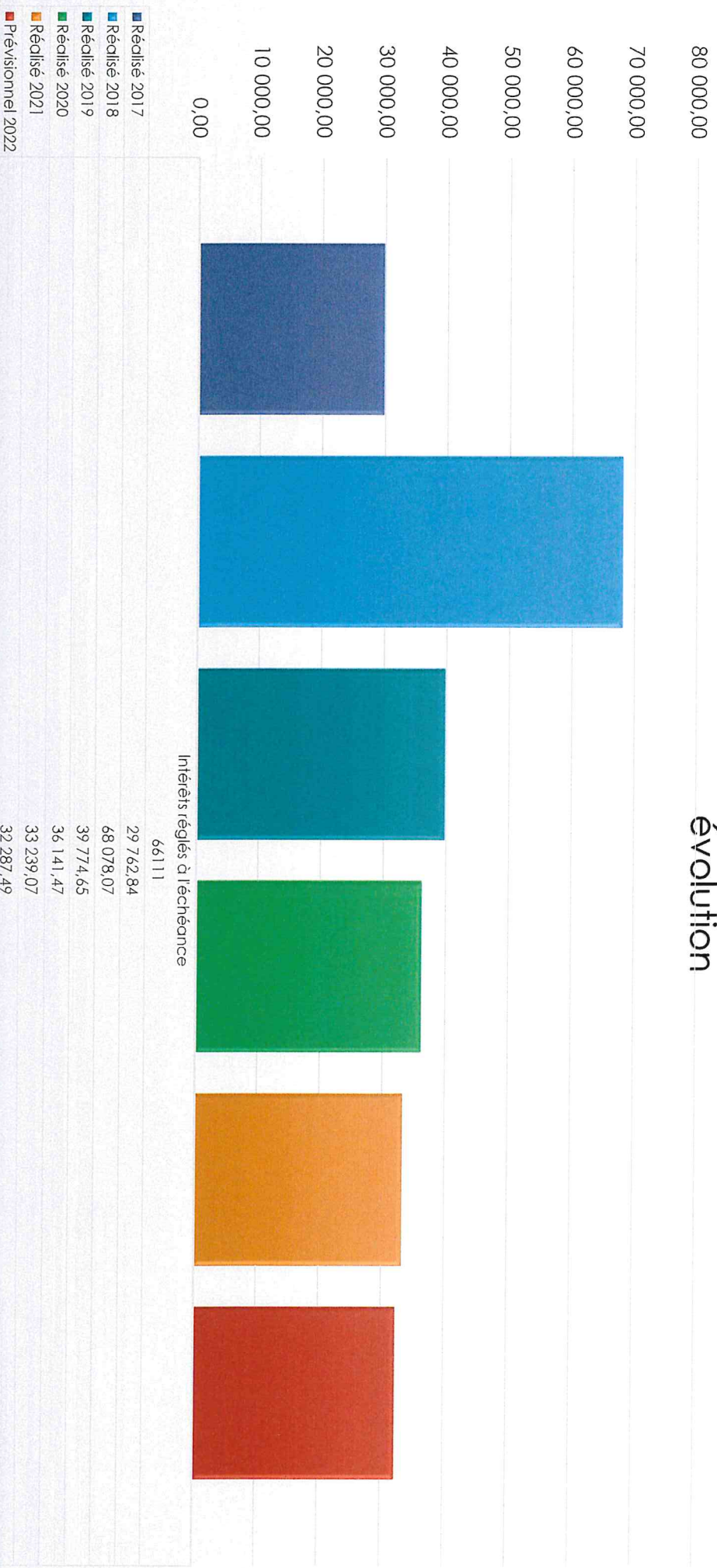
Association	Demandé	Proposé
Associations	60 970	42 320

- *Les associations bénéficient de nombreux avantages en nature qui ne sont pas négligeables avec*
  - *la mise a disposition de locaux,*
- *mais aussi avec*
  - *le nettoyage des salles*
  - *l'entretien des bâtiments*
  - *l'électricité et le combustible*
  - *les assurances*

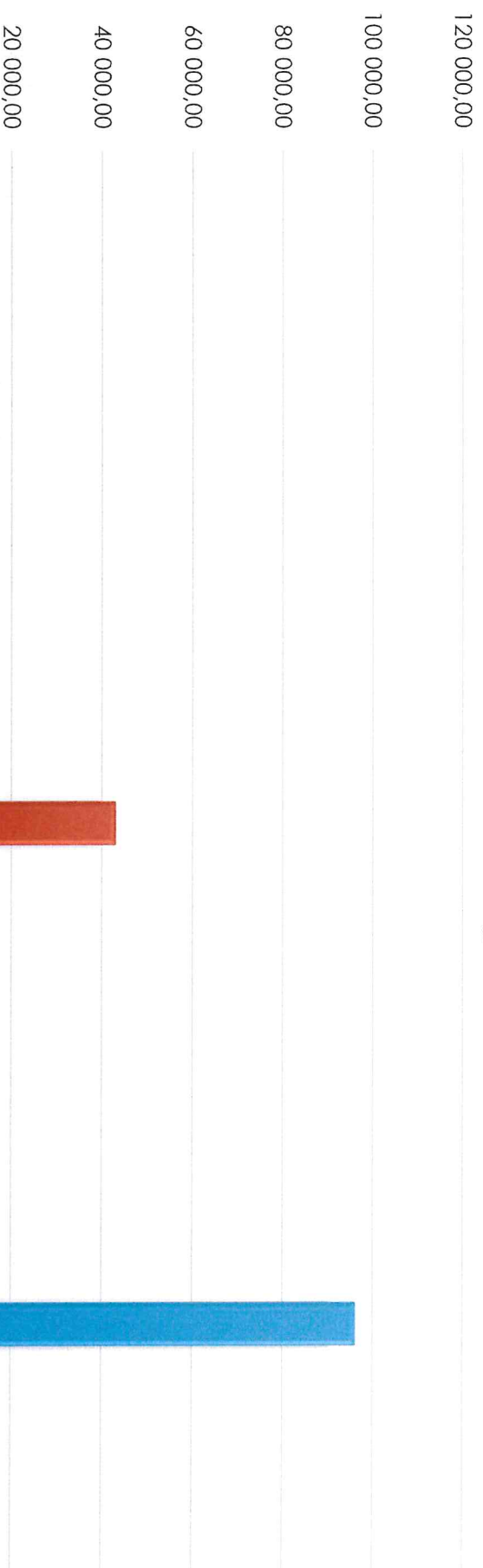
Nettoyage	Entretien	Electricité	Combustible	Assurance	
19 000 €	14 500 €	37 000 €	3 500 €	2 000 €	76 000 €



## CHAPITRE 66 – Vision globale de son évolution



## CHAPITRE 67 – Vision globale de son évolution

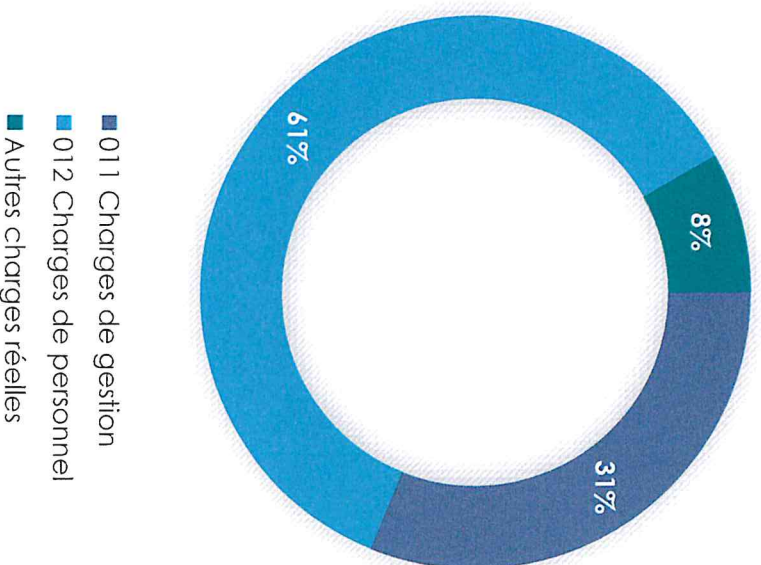


■ Réalisé 2017   ■ Réalisé 2018   ■ Réalisé 2019   ■ Réalisé 2020   ■ Réalisé 2021   ■ Prévisionnel 2022

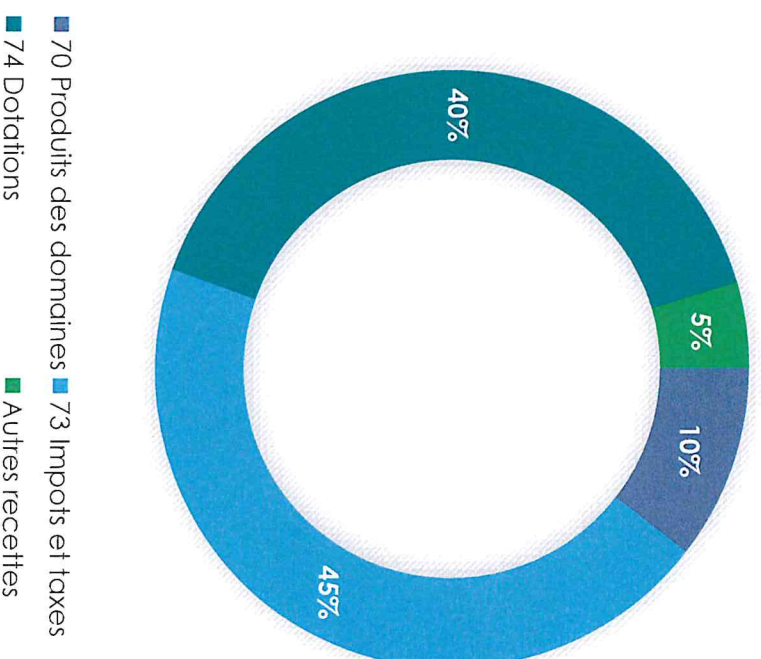


## Synthèse fonctionnement 2021 Hors opérations d'ordres

### DEPENSES

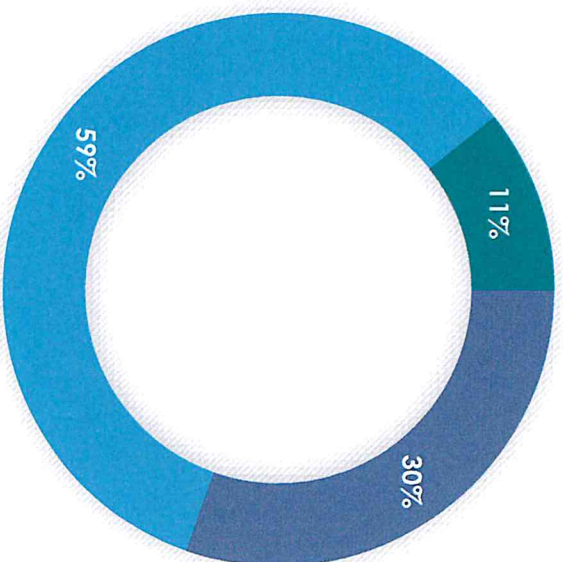


### RECETTES



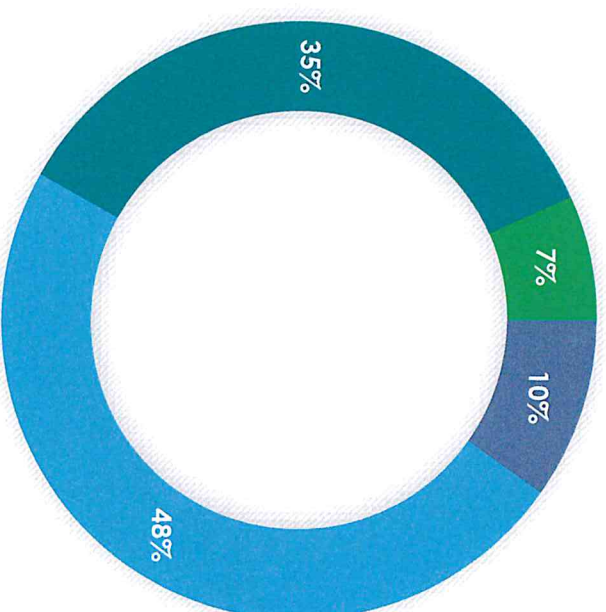
## Budget fonctionnement 2022 Hors opérations d'ordres

### DEPENSES



- 011 Charges de gestion
- 012 Charges de personnel
- Autres charges réelles

### RECETTES



- 70 Produits des domaines
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations
- Autres recettes



# Notion Auto financement

L'autofinancement est également appelé épargne. Il existe 3 formes d'épargne différente :

- l'épargne de gestion,
- l'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute),
- l'épargne nette.

**L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, en enlevant le remboursement des intérêts d'emprunts.

- L'objectif est de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune hors charge financière.

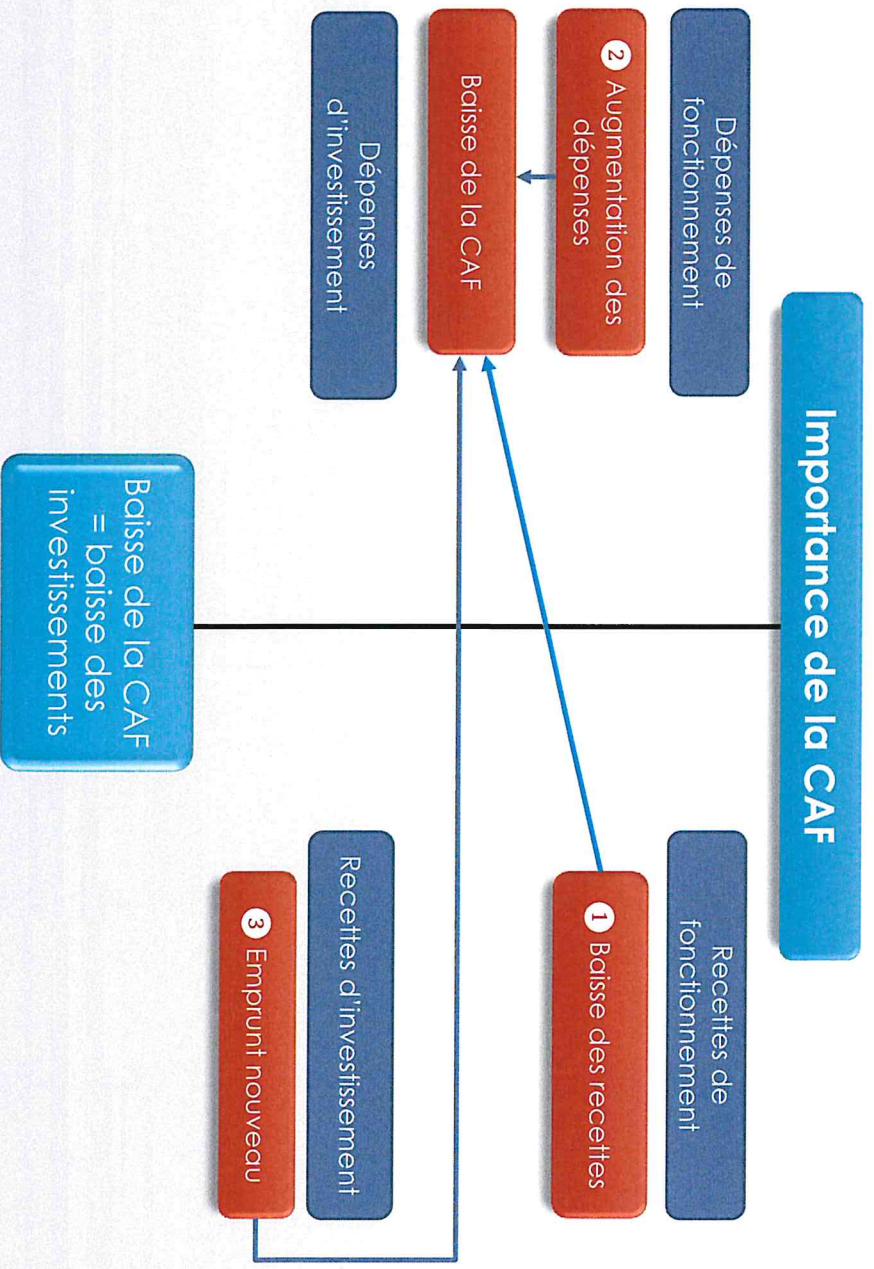
**L'épargne brute** est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement

- L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF.

**L'épargne nette** est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts.

- L'objectif est de dégager l'autofinancement réellement disponible pour investir.

Le solde des dépenses de fonctionnement sera transféré, par une opération d'ordre purement comptable, en recettes d'investissement. C'est la première recette d'investissement.





# Comment se construit le budget

Déterminer les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les recettes régulières et permanentes,	2 934 879	3 330 033
Inscrire les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses courantes et ordinaires hors intérêts des emprunts pour déterminer <b>l'épargne de gestion</b> ,	2 541 622	2 982 124
Inscrire les intérêts et dégager l'autofinancement brut, la CAF c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement une fois toutes les dépenses courantes de l'année prévues,	33 239	36 770
Transférer cet autofinancement brut en recettes d'investissement et assurer le remboursement du capital des emprunts et des avances : le solde sera l'épargne nette, la capacité à investir,	xxx	94 263
Déterminer ensuite les autres recettes d'investissement,	x	4 965 357
Inscrire enfin les investissements souhaités dans la limite des possibilités financières, ce qui impliquera sans doute des choix.	xxxxx	6 949 865

## L'INVESTISSEMENT

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCL s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € **(+337 millions € par rapport à 2021)**
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La loi de finances précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80 % du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile. Avant le 31 juillet (30 septembre auparavant) de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État (préfecture départementale ou régionale).



## L'INVESTISSEMENT

Il est important de prendre en considération le contexte économique dans lequel a été préparé cette programmation des investissements, et plus globalement l'ensemble du budget 2022 et par voie de conséquence le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Budget sont, rappelons-le, les deux actes nécessaires à la poursuite de la gestion communale et devant permettre à l'actuelle municipalité d'affirmer d'ores et déjà les orientations qu'elle entend donner à sa gestion pour la mandature.

Outre les investissements courants et inhérents à chaque exercice budgétaire, l'année 2022 se caractérisera par la continuité des travaux de voirie.

Cependant, dans le cadre de **Petite ville de demain**, nous avons commencé à rédiger, avec l'accompagnement de l'AGENCE06, le plan guide de la commune de Sospel, qui reprend le développement attendu avec des travaux à réaliser au niveau de l'Ecole Maternelle, la rénovation de la Mairie principale et la création d'une salle multifonctionnelle

En cette fin annoncé de période de PANDEMIE, il est important de renouer avec des lieux permettant de se retrouver dans un écrin de verdure au cœur de la commune. Sportif, famille peuvent des a présent profiter de l'espace Tardivo qui sera très vite agrémenté de verdure, permettant une délimitation naturel des différentes zones. Un vrai lieu de vie et d'échange intergénérationnel, où il est agréable pour chacun d'y passer un peu de temps.

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021** 50

Réal + Ordre

DEPENSES	RECETTES
722 682,44€	1 353 733,97€

**631 051,53 €**

A ce résultat de l'année se rajoute le report de l'année précédente soit : **467 712,18 €**  
Pour atteindre un résultat total en investissement de : **1 098 763,71 €**



## RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 51

Réel + Ordre

RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES
4 397 865,90€	4 648 077,35€
<b>250 211,45€</b>	

Le résultat de l'exercice étant de **539 913,01€** auquel s'ajoute le report de 2019 de **- 72 200,83 €**  
Ce qui nous donne un résultat d'investissement de **467 712,18 €**  
Il convient de rajouter les restes à réaliser pour obtenir un résultat excédentaire de **717 923,63 €**.

## Opérations clôturées

	OPERATIONS	Dépenses totales	Recettes Totales Hors FCTVA
OP 431	Rénovation tabernacle	22 500,00	12 115,30
OP 438	Voie communale 2019	112 810,80	75 259,50
OP 449	Toiture pavillon 1ère DFL	39 600,00	0,00



## Dépenses Opération reportées

53

458	OPERATIONS	Dépenses totales	Reportis crédits 2021	Crédits nouveaux 2022	Prévisions 2022
OP 371	Construction école maternelle	486 403,91	2 335 969,00		2 335 969,00
OP 399	Accessibilité T1	25 670,03	182 948,00		182 948,00
OP 401	Acquisition garage Vallaghe / Rond Point Pompiers Hôpital			40 000	40 000
OP 422	Aménagement espaces publics et sportifs	80 020,89	41 208,70		41 208,70
OP 423	Rénovation appartement T2 Bévéra	5 751,35	47 107,65	110 000,00	147 107,65
OP 425	Parking Maccari	103 744,80	91 255,20		91 255,20
OP 426	Acquisition matériel numéru	13 260,98	1 871,18	5 000	1 871,18
OP 428	Rénovation salle des mariages	842,16	131 157,84		131 157,84
OP 429	Jardins partagés	38 461,38	0		0
OP 430	Rénovation stade de football	73 928,27	0	10 000,00	47 916,08
OP 434	Valorisation patrimoine fortifié	9 583,92	37 916,08	60 000,00	16 854,00
OP 435	Signalétique touristique	10 146,00	6 854,00		
OP 437	Création nouvelle route de Béroulf	1 820 192,69	697 659,31		697 659,31
OP 439	Réfection du presbytère	30 765,05	0		0
OP 441	Rachat de propriétés, études et travaux suite éboulement Béroulf	620 912,84	337 176,30		337 176,30
OP 442	Voie 2020	66 051,60	53 948,40		53 948,40
OP 443	Installation toilettes publics	0	50 000,00		50 000,00
OP 445	Aménagement petit stade	0	60 000,00		60 000,00
OP 446	Aménagement cimetière	29 220,60	10 779,40		10 779,40
OP 447	Aménagement mairie annexe	0	27 000,00	23 000	27 000,00
OP 448	Aménagement cuisine foyer rural	0	30 000,00	20 000	30 000,00
OP 450-20	Sécurité bien vivre	4 300,20	115 699,20		115 699,20
OP 451-20	Rénovation mairie	3 120,00	751 880,00		751 880,00
OP 452-20	Espaces ludiques et sportifs de plein air	95 328,66	39 871,34	25 000	39 871,34



## Dépenses Opération reportées

54

458	OPERATIONS	Dépenses totales	Reportis crédits 2021	Crédits nouveaux 2022	Prévisions 2022
OP 453-20	Aire d'accueil Camping Car	6 000,00	94 000,00	20 000	114 000,00
OP 454-20	Eclairage festif	48 744,11	12 555,58		12 555,58
OP 455-21	Rénovation Maison des Associations	0	220 000,00		220 000,00
OP 456-21	Rénovation piscine	0	280 000,00		280 000,00
OP 457-21	France Service	0	45 000,00		45 000,00
OP 458-21	Toiture Saint Michel	0	0	20 000	0
OP 459-21	Voie Commundale 2021	56 622,00	138 378,00		138 378,00
OP 460-21	Intempéries Tempête Alex	166 536,00	203 464,00		203 464,00
OP 461-21	Rénovation Chapelle-des-Gris place St Michel	0	0	100 000	0
OP 462-21	Salle Multi-Usages	0	300 000,00		300 000,00
OP 463-21	Feiture Travaux du Pont Vieux	0	20 000,00		20 000,00
OP 464-21	Véhicules Techniques	0	100 000,00		100 000,00
OP 465-21	Matériel Ecoles	8 581,65	21 418,35		21 418,35



## Recettes Opération reportées

50

	Recettes		Prévisions	
	Totales	2021	2022	
OPERATIONS				
OP 371 Construction école maternelle	1 118 571,80	1 998 224,50	1 998 224,50	
OP 399 Accessibilité T1	75 460,56	90 613,47	90 613,47	
OP 422 Aménagement espaces publics et sportifs	25 414,00	31 092,88	31 092,88	
OP 423 Rénovation appartement T2	0	0	0	
OP 425 Parking Maccari	43 227,00	1 635,00	1 635,00	
OP 426 Acquisition matériel numéru	4 000,00	0	0	
OP 428 Rénovation salle des mariages	0	76 402	76 402,00	
OP 429 Jardins partagés	0	22 729,00	22 729,00	
OP 430 Rénovation stade de football	35 360,44	13 672,00	13 672,00	
OP 431 Rénovation tabernacle	12 115,30	0,00	0,00	
OP 434 Valorisation patrimoine fortifié	0	31 850,00	31 850,00	
OP 435 Signalétique touristique	4 707,78	0	0	
OP 436 Acquisition matériel informatique	1 874,50	2 500,00	2 500,00	
OP 437 Création nouvelle route de Béroulf	650 564,30	725 335,70	725 335,70	
OP 439 Réfection du presbytère	12 773,14	10 287,86	10 287,86	
OP 438 Voirie communale 2019	75 259,50	7 400,50	7 400,50	
OP 441 Rachat de propriétés, études et travaux suite éboulement Béroulf	533 785,00	376 215,00	376 215,00	
OP 442 Voirie 2020	0	80 000,00	80 000,00	
OP 443 Installation toilettes publiques	0	21 000,00	21 000,00	
OP 445 Aménagement petit stade	0	32 500,00	32 500,00	
OP 446 Aménagement cimetière	0	17 000,00	17 000,00	
OP 447 Aménagement mairie annexe	0	8 500,00	8 500,00	
OP 448 Aménagement cuisine foyer rural	0	12 000,00	12 000,00	
OP 450-20 Sécurité bien vivre	0	62 299,00	62 299	
OP 451-20 Rénovation mairie	0	249 343,50	248 343,50	
OP 452-20 Espaces ludiques et sportifs de plein air	0	97 000,00	97 000,00	
OP 453-20 Aire d'Accueil camping-car	17 550,00	52 000,00	40 950,00	
OP 454-20 Eclairage festif	0	20 000,00	20 000,00	

## Recettes Opération reportées

50

OPERATIONS	Recettes	Reportés crédits	Crédits	Prévisions
	Totales	2021	nouveaux 2022	2022
OP 455-21				
OP 456-21	Rénovation Maison des Associations	1 37 300,00	51 380,00	188 680,00
OP 457-21	Rénovation Piscine	136 500,00		136 500,00
OP 458-21	France Service	30 000,00		30 000,00
OP 459-21	Rénovation Toiture Saint Michel et Clocher	0	0	0
OP 460-21	Voirie Communale 2021	0	0	0
OP 461-21	Tempête Alex	127 869,00	0	127 869,00
OP 462-22	Rénovation Chapelle des Gris	230 163,00	0	230 163,00
OP 463-21	Création Complexe Multifonctionnel	0	0	0
OP 464-21	Rénovation Toiture Pont Vieux	0	0	0
OP 465-21	Parc de Véhicule Commune	0	0	0
	Matériel écoles	17 250,00	6 692,00	23 942,00
		0		



## Nouvelles opérations

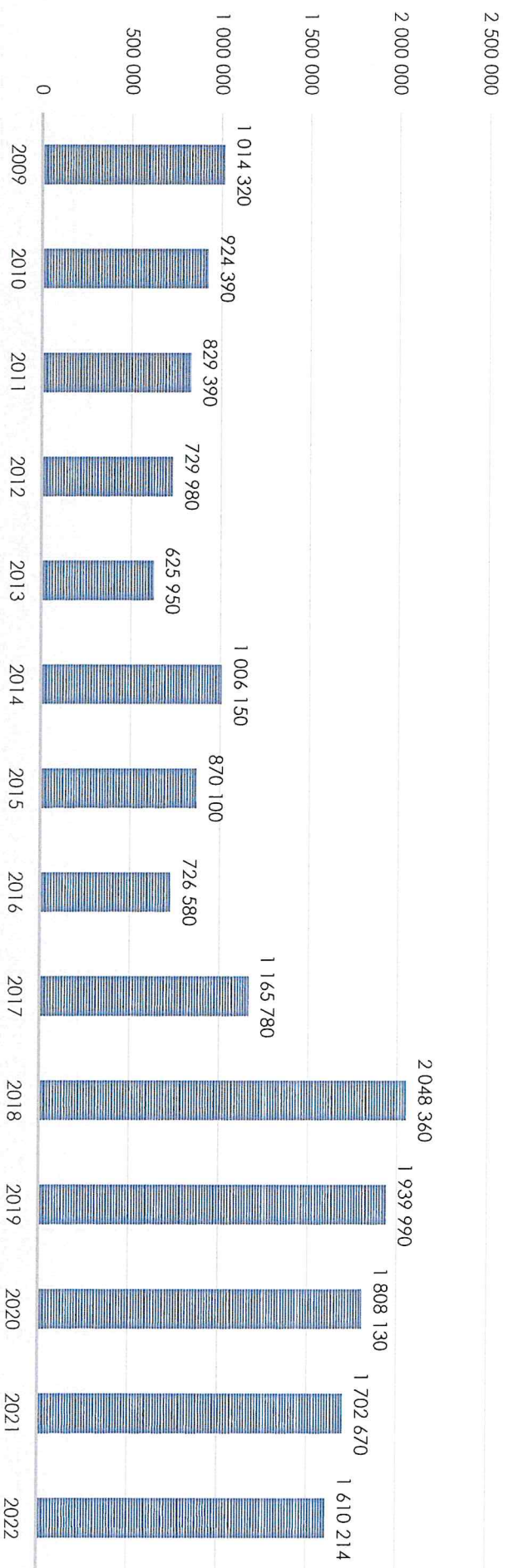
	Dépenses	Recettes
Op 466-22	Parc Informatique	68 000
Op 467-22	Voirie Communale 2022	120 000
Op 468-22	Travaux Peintures Ecole	38 137
Op 469-22	Travaux Cinéma	20 000
Op 470-22	Halle de marché couvert	50 000
Op 471-22	Local Commerciale (Office tourisme)	200 000

## LA DETTE

Plusieurs ratios permettent d'analyser la dette d'une collectivité. Cette analyse est importante et permet de mesurer le poids de la dette de la collectivité, à travers plusieurs indicateurs.



# LA DETTE 59



L'évolution de l'encours de la dette est plus que significative sur la période 2017-2022 et pour mieux cerner le problème, il faut mettre en perspective les données des exercices budgétaires 2009 à 2022 inclus.

## Détails de la dette

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux	Capital restant dû
SALLE MULTI-MEDIA	26/06/2000	1 631 200,45	6,13%	SOLDE
PARC DE LOISIRS	26/06/2001	248 491,90	5,70%	SOLDE
REPUBLIQUE CHAPELLE NOIRS	01/03/2002	157 470,00	5,65%	SOLDE
TRINCAT CASERNE POMPIERS	13/05/2002	380 050,00	4,68%	SOLDE
MARCHE MUNICIPAL	19/10/2004	230 151,00	3,05%	SOLDE
MAISON DE PAYS	21/10/2004	68 755,00	3,05%	SOLDE
COURTS TENNIS	24/11/2004	61 856,00	3,05%	SOLDE
BIBLIOTHEQUE/MEDIA THEQUE	14/02/2006	180 000,00	3,57%	SOLDE
<b>CONSTRUCTION PARKINGS</b>	10/08/2013	100 000,00	3,72%	11 389,38
<b>MALPERTUS</b>	18/10/2013	400 000,00	3,85%	275 433,46
<b>DIVERS INVESTISSEMENTS</b>	27/05/2016	577 000,00	1,75%	476 025,07
Construction école maternelle	12/05/2017	1 000 000,00	1,62%	847 366,72



## Encours de dette par habitant<sup>1</sup>

Un endettement bien en deçà des moyennes nationales

Indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette, avec d'autres collectivités, ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité

**Encours de dette par habitant = encours total de la dette / population INSEE**

Pour la commune, elle est à ce jour de :  
1 610 215 / 3831 = **420,31 € par habitant** (INSEE 2017)

La moyenne des villes de 3500 à 5000 hbt est de 728 € par habitant

## Taux d'épargne brute 62

Il permet de mesurer la part de recette qui n'est pas absorbée par les dépenses de fonctionnement récurrentes. Un taux correct se situe entre 8 et 15%.

**Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement**

Evolution du taux d'épargne brute depuis 2015





## Capacité de désendettement

63

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. La capacité de financement en 2021 est de 2,23 ans

Une bonne gestion doit permettre de stabiliser ce ratio tout en maintenant un bon niveau d'investissement

**Capacité de désendettement = encours total de la dette / épargne brute**

Evolution de la capacité de désendettement depuis 2015

